

BEAUHARNAIS IV : QUELQUES RAPPELS AUX RESIDENTS

Ce document s'adresse à tous .

Du bon usage du vide-ordures

Le **vide-ordures** de nos immeubles est un équipement pratique qui facilite notre quotidien. Cependant, pour éviter les mauvaises odeurs, la prolifération possible des insectes dont les cafards, les nuisances et les dépannages pouvant s'avérer coûteux, il est essentiel de l'utiliser correctement sans oublier le **tri sélectif**.

Le vide-ordures est à utiliser uniquement pour les ordures ménagères.

La colonne du vide-ordures est de petit diamètre. Merci donc de respecter ces quelques règles :

1) Emballez soigneusement tous les restes alimentaires sans liquides dans des sacs poubelles hermétiquement fermés et de format adapté (de l'ordre de 10 litres). **Ne jetez jamais de déchets en vrac.**

2) Ne forcez jamais sur la trappe pour faire passer un sac qui serait trop gros. Cela obstrue la colonne et bloque tous les appartements situés au dessus de chez vous tout en entraînant d'autres nuisances (odeurs insectes).

3) Il est absolument interdit d'y jeter des bouteilles en verre, des cartons, des liquides, des produits inflammables et des objets encombrants.

Le tri sélectif : un geste obligatoire et citoyen

Le vide-ordures **n'est pas une poubelle tout-en-un**. Les emballages recyclables ne doivent en aucun cas y être jetés.

Merci d'utiliser les bacs de tri situés dans les locaux VO ou dans le parking.

1)Le bac jaune : pour les emballages cad les bouteilles en plastique, les briques alimentaires, les petits cartons, les petits sacs en plastique, les boîtes de conserves et tous les emballages en métal ou en plastique, le tout ayant été vidé de son contenu. Egalement les capsules de café contenant le marc de café . Pas de jouets en plastique ou tout autre objet en plastique.

2)Le bac vert / à verre : pour les bouteilles, bocaux et pots en verre (sans les bouchons ni les couvercles) mais en aucun cas pour la vaisselle cassée.

3)Les cartons volumineux : ils doivent être pliés et déposés directement dans le local poubelles ou encombrants ou bien apportés en déchetterie.

Le tri est important :

- **Pour le respect du personnel :** Trier correctement facilite grandement le travail de notre gardien qui gère nos déchets au quotidien
- **Pour la planète :** Trier permet de recycler les matériaux, de préserver nos ressources naturelles et de réduire l'empreinte carbone.
- **Pour le budget de l'immeuble :** Les erreurs de tri répétées polluent les bacs de recyclage. Un bac mal trié est refusé à la collecte et reclassé en "ordures ménagères", ce qui pourrait entraîner **des coûts supplémentaires** pour notre copropriété.
- **Mais aussi pour le respect de tous**

Nous vous remercions pour votre coopération pour le bien-être de tous.

Le Conseil Syndical